

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 6 juillet 2016 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Sont absents messieurs Paul Lavallière et Daniel Pitre.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **16-07-113 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **16-07-114 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 juillet 2016.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague annule le point suivant de l'ordre du jour, soit :

6.9 Acquisition du lot 5 126 168 appartenant au MTQ – Acceptation de l'offre

et adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2016
4. Période de questions/intervenants
5. Sécurité incendie
  - 5.1 Droits de consultation accordés au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC
    - 5.1.1 Centrales de répartition des appels d'urgence
    - 5.1.2 Système de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique
6. Administration générale / Service du greffe
  - 6.1 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) volet 2 – Demande d'aide financière pour les travaux reliés à l'agrandissement des étangs aérés
  - 6.2 Règlement 16-117 modifiant le règlement 10-71 prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil – Adoption
  - 6.3 PNHA – Demande de subvention pour travaux à l'église
  - 6.4 Collecte des ordures : achat de bacs 240 L – Autorisation
  - 6.5 Fête familiale 2016 – Embauche de ressources humaines
  - 6.6 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2016 – Inscription
  - 6.7 Employé 32-0001 – Entente de règlement hors cour – Autorisation de signature
  - 6.8 Afficheur de vitesse – Analyseur de trafic – Autorisation d'achat
  - ~~6.9 Acquisition du lot 5 126 168 appartenant au MTQ – Acceptation de l'offre~~
  - 6.10 Comptes à payer
  - 6.11 Bibliothèque municipale – Modification des heures d'ouverture
7. Varia
  - 7.1 Défi Vélo 2016 – Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité
  - 7.2 MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt 16-118
8. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**16-07-115 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2016**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2016, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Sylvie Martin**

Elle soulève une problématique quant à la collecte automatisée des ordures prévue à l'automne. Elle habite le rang du Quarante et mentionne que son domicile est loin du chemin et que son entrée n'est pas pavée. Il est très difficile d'amener un bac roulant du domicile en bordure de rue sur du gravier. Elle souligne ne pas participer à la collecte des matières recyclables pour cette raison. Elle demande à la Municipalité de trouver une solution et ajoute qu'elle n'est pas la seule à vivre cette situation. Elle demande également si une réduction de taxes peut être envisagée si la solution proposée serait d'apporter les ordures à un quelconque endroit. Réponse : M. Leduc précise que la Municipalité ne peut pas diminuer les taxes et en explique les raisons. Les élus se sont engagés à analyser la situation et trouver rapidement une solution à cette problématique. Un suivi sera effectué dans les meilleurs délais auprès de Mme Martin.

**SÉCURITÉ INCENDIE**

**16-07-116 CENTRALES DE RÉPARTITION DES APPELS D'URGENCE – DROIT DE CONSULTATION ACCORDÉ AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

**ATTENDU** que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 18 février 2013;

**ATTENDU** que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry prévoit que les municipalités locales doivent :

*Action. 2 : « Consigner dans un registre les rapports des interventions incendie et transmettre annuellement une copie de ce registre à la MRC. »;*

**ATTENDU** que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry prévoit que la MRC doit :

*Action. 36 : « Produire annuellement un rapport régional d'analyse des incidents et, le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux différents programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale. »;*

**ATTENDU** que la MRC de Beauharnois-Salaberry entend compiler dans sa banque de données les informations relatives aux incidents survenus sur le territoire;

**ATTENDU** que ces informations serviront à la rédaction du rapport régional d'analyse des incidents;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

D'autoriser le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry à consulter les informations consignées par la centrale de réparation d'appels primaires 911 et secondaires incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que ledit coordonnateur ne peut en aucun cas procéder à la modification de ces informations.

**ADOPTÉ**

**16-07-117      SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
– DROIT DE CONSULTATION ACCORDÉ AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ  
INCENDIE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

**ATTENDU** que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 18 février 2013;

**ATTENDU** que la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que :

*Art. 34 : « Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements. »;*

**ATTENDU** que le ministère de la Sécurité publique (MSP) compile les Rapports d'incendie DSI-2003 transmis par les services en sécurité incendie des municipalités locales à l'intérieur d'une banque de données centrale, appelée Système de sécurité incendie (SSI);

**ATTENDU** que l'article 150 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le MSP ne peut communiquer à un tiers les documents obtenus en application de l'article 34 (DSI-2003) sans le consentement de leur auteur;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'autoriser le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry à consulter les Rapports d'incendie DSI-2003 transmis au ministère de la Sécurité publique par le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que ledit coordonnateur ne peut en aucun cas procéder à la modification de ces rapports.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE**

**16-07-118      PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) VOLET  
2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX  
RELIÉS À L'AGRANDISSEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

**ATTENDU** que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 2.0 du programme PRIMEAU pour la réalisation de la mise aux normes et l'accroissement de ses étangs aérés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volet 2, pour la réalisation de travaux reliés à la mise aux normes et l'accroissement de ses étangs aérés.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié au dépôt de cette demande.

**ADOPTÉ**

**16-07-119 RÈGLEMENT 16-117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-71 PRÉVOYANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux (règlement n° 10-71) mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2016;

**ATTENDU** la résolution 16-05-085 adoptant le projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 16-117 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**16-07-120 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX À L'ÉGLISE**

**ATTENDU** l'existence du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* offert par *Emploi et Développement social Canada*;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière pour le projet suivant : Réalisation de travaux à l'église;

**ATTENDU** que ce projet vise la réalisation de travaux d'électricité et d'aménagement d'une salle de bains pour faciliter l'utilisation de l'église par les aînés lors de la tenue d'événements;

**ATTENDU** que si cette demande d'aide financière était rejetée, la demande elle-même n'engagerait pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière auprès de *Emploi et Développement social Canada*, dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)*, pour le projet *Réalisation de travaux à l'église*.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif au dépôt de cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉ**

**16-07-121 COLLECTE AUTOMATISÉE DES ORDURES – AUTORISATION D'ACHAT DE BACS DE 240 L**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU** que le service de collecte des ordures fait partie des dispositions de ce règlement, collecte qui sera automatisée dès l'automne 2016;

**ATTENDU** que ce règlement établit des normes quant à la conformité des bacs à utiliser pour la collecte automatisée, dont une capacité maximale de 240 L;

**ATTENDU** que tous les citoyens doivent se prévaloir d'un bac à ordures conformes de 240 L pour la collecte automatisée, et que seuls ceux-ci seront ramassés, à l'exception des bacs 360 L qui seront acceptés jusqu'à leur fin de vie utile;

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir une centaine de bacs d'une capacité de 240 L afin de pouvoir les offrir aux citoyens ne possédant pas de bacs conformes;

**ATTENDU** que le coût total représente un montant de 11 688,40 \$, taxes en sus, incluant un transpondeur, une impression à chaud du logo de la Municipalité ainsi que la livraison;

**ATTENDU** que le coût d'achat d'un bac sera facturé au citoyen propriétaire, à même son compte de taxes 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition d'une centaine de bacs à ordures de 240 L en vue de la collecte automatisée des ordures prévue à l'automne 2016.

Que cette dépense soit financée à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**16-07-122 FÊTE FAMILIALE – EMAUCHE DE RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal de reconduire cet été la tenue de l'activité *Fête familiale de Saint-Louis-de-Gonzague*, qui aura lieu cette année le 6 août prochain;

**ATTENDU** que cet événement rassembleur, piloté par un comité organisateur composé de citoyens et du coordonnateur loisir et communication de la Municipalité, est soutenu financièrement par des commandites de partenaires et par la Municipalité;

**ATTENDU** que l'organisation de la Fête familiale exige beaucoup de temps au cours des semaines précédant la tenue de l'événement;

**ATTENDU** la nécessité d'embaucher des ressources humaines supplémentaires et temporaires, selon les besoins identifiés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher trois ressources humaines afin de soutenir le comité organisateur dans la préparation et la tenue de l'événement Fête familiale de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que le salaire horaire alloué à ces ressources soit fixé conformément à la *Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés* en vigueur.

Que le montant nécessaire à l'embauche de ces ressources soit financé à même le budget alloué au poste budgétaire *Fête familiale*.

**ADOPTÉ**

**16-07-123 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2016 – INSCRIPTION**

**ATTENDU** que le congrès annuel de la FQM se tiendra à Québec les 29 et 30 septembre ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre 2016;

**ATTENDU** que des crédits suffisants pour assurer le remboursement des dépenses occasionnées par la participation au congrès ont été prévus de façon spécifique au budget 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à assister au congrès 2016 de la FQM et que les frais y afférents soient remboursés aux participants tel qu'établi par le règlement numéro 10-71.

**ADOPTÉ**

**16-07-124 EMPLOYÉ 32-0001 – ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'arrêt de travail de l'employé 32-0001, depuis janvier 2016;

**ATTENDU** le dépôt d'une plainte adressée à la Municipalité par l'employé 32-0001, par l'entremise de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

**ATTENDU** qu'un processus de médiation a été mis en place afin de régler ce conflit;

**ATTENDU** que ce processus a résulté en l'établissement d'une entente hors cour entre les parties, mettant fin à l'emploi de l'employé 32-0001 au sein de la Municipalité selon les dispositions établies dans l'entente;

**ATTENDU** le dépôt aux élus de ladite entente élaborée par la CNESST, pour approbation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'entente de règlement hors cour de la CNESST relative à l'employé 32-0001.

**ADOPTÉ**

**16-07-125    AFFICHEUR DE VITESSE – ANALYSEUR DE TRAFIC – AUTORISATION D'ACHAT REGROUPE**

**ATTENDU** que des problématiques de circulation (trafic et vitesse) ont été soulevées sur quelques rues du territoire;

**ATTENDU** qu'une rencontre s'est tenue à la MRC de Beauharnois-Salaberry à ce sujet, où les municipalités du territoire ont exposé les problématiques rencontrées et manifesté leur intérêt à acquérir régionalement des outils de mesure de la circulation;

**ATTENDU** la volonté des élus de procéder à une caractérisation des rues dites problématiques, à l'aide d'un afficheur de vitesse et d'un analyseur de trafic, afin de bien cerner le problème et d'opter pour la solution la plus adéquate;

**ATTENDU** la soumission déposée par la firme Trafic Innovation inc. et présentée au conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague, relative à l'acquisition d'un analyseur de trafic et d'un afficheur de vitesse;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'achat regroupé d'un analyseur de trafic et d'un afficheur de vitesse, selon la soumission déposée.

Que cette dépense soit partagée entre les municipalités rurales du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry afin que toutes puissent en bénéficier.

**ADOPTÉ**

**16-07-126    APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 95 346,91 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**16-07-127 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – MODIFICATION DES HEURES D’OUVERTURE**

**ATTENDU** l’entrée en vigueur le 12 août 2015 du règlement 15-115 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale;

**ATTENDU** l’article 4 dudit règlement énonçant les heures d’ouverture de la bibliothèque;

**ATTENDU** que toute modification permanente à l’horaire doit être entérinée par voie de résolution du conseil municipal et diffusée sur le territoire au moins 15 jours avant son entrée en vigueur;

**ATTENDU** qu’il y a lieu de modifier les heures d’ouverture afin de répondre aux besoins de la population en y intégrant les samedis, de 10 h à 12 h (sauf durant la période estivale de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste à la Fête du Travail);

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

D’approuver la modification portant sur les heures d’ouverture de la bibliothèque selon l’horaire définit précédemment, prenant effet le 10 septembre 2016.

Que cette modification soit publiée dans la prochaine édition du bulletin municipal *Le Gazouilleur*, afin d’en informer la population.

**ADOPTÉ**

**VARIA**

**16-07-128 DÉFI VÉLO 2016 – AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que la Fondation de l’Hôpital du Suroît organise la 6<sup>e</sup> édition du Défi Vélo qui se tiendra le 26 août 2016;

**ATTENDU** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports exige une résolution du conseil autorisant le passage des cyclistes sur quelques routes de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D’autoriser le passage des cyclistes dans les rues de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague le 26 août 2016, dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition du Défi Vélo 2016 organisé par la Fondation de l’Hôpital du Suroît.

**ADOPTÉ**

**MAMOT – APPROBATION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT 16-118**

Une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire est déposée aux membres, informant la Municipalité que le règlement 16-118 décrétant un emprunt pour l’aménagement de parcs et d’espaces verts sur le territoire a été approuvé.



**16-07-129 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 18.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière